



GÉNOCIDE À GAZA

AIRBUS : VIGILANCE OU COMPLAISANCE ?

09/10/2025

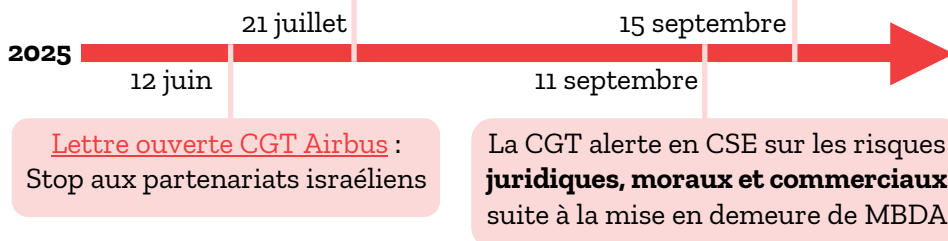
Deux ans après les crimes de guerre du Hamas, le gouvernement d'extrême droite israélien continue sa guerre à Gaza, s'inscrivant dans une longue histoire coloniale et meurtrière, déclenchée par les empires Anglais et Français comme l'explique cette vidéo de la chaîne YouTube Histoires Crépues. Cette guerre est un génocide et nous concerne tous : notre entreprise aussi.



DES ALERTES SANS RÉPONSES

Lettre ouverte CGT ADS : la filiale **MBDA** fournit des pièces de missiles tuant des civils

Lettre ouverte CGT Thales : **Amundi** investit dans *Elbit Systems*, contributeur du génocide



**DON'T
SPEAK UP**

La direction ne répond jamais sur le fond sur ce sujet, quand elle ne tente pas de censurer la CGT en CSE. Seul argument (fallacieux) : les syndicats ne seraient pas censés parler de politique. ADS est une entreprise de défense, les produits qu'elle fabrique sont impliqués dans des conflits à travers le monde : **c'est le rôle des syndicats de représenter les intérêts moraux des salarié·es**, notamment sur les activités de l'entreprise lorsqu'il y a des violations manifestes des droits humains.

**SPEAK UP
cgt**

Un tampon « Export Control » ou une formation « Ethics & Compliance » n'empêchent pas un conflit de valeur ou moral dans son travail. **Si cela vous arrive, contactez-nous !**

UN GÉNOCIDE : UNE RÉALITÉ QU'ON NE PEUT PLUS NIER



QU'EST CE QU'UN GÉNOCIDE ?

Le génocide a été défini par les Nations Unies dans un traité de droit international suite à la Seconde Guerre mondiale. On parle de génocide dès lors qu'est démontré **un seul** des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux :

- (a) Meurtre de membres du groupe ;
- (b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- (e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.



UNE ÉCONOMIE DE GÉNOCIDE

Dans [un rapport du 03/07/2025](#), la rapporteuse spéciale de l'ONU explique comment le génocide est rendu possible économiquement. Il est très profitable pour les entreprises, et celles citées dans le rapport (ex: **Leonardo**) ne seraient que la partie émergée de l'iceberg. **Or les entreprises ont le devoir de prévenir les atteintes aux droits humains, y compris leurs partenaires commerciaux** (voir détails en dernière page de ce tract).

Les entreprises israéliennes *Elbit Systems*, *Israel Aerospace Industries* et *Rafael Advanced Defense Systems* sont dans le top 50 mondial des entreprises de défense, et le rapport montre qu'elle s'enrichissent considérablement depuis le début du génocide, en plus d'y contribuer directement.

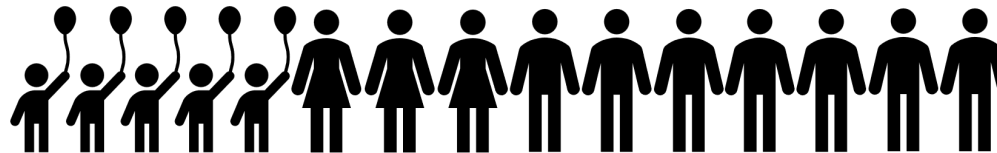
LA SITUATION À GAZA APRÈS 2 ANS

Un génocide : le mot a suscité beaucoup de débats. Pourtant, dès janvier 2024, [la Cour Internationale de Justice alerte](#) d'un risque de génocide, **ce qui aurait dû obliger les États de l'ONU à arrêter les relations économiques avec Israël**. En décembre 2024, [une enquête d'Amnesty International](#) explique qu'Israël commet bien un génocide. Le 16 Septembre 2025, un [rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU](#) informe à nouveau qu'un génocide est en cours, Israël commettant **4** des 5 actes possibles le caractérisant. **L'intentionnalité** est également démontrée par des dizaines d'exemples.



Plus de **66 000** Palestinien·nes tué·es, dont **plus de 18 000** enfants.

83% des Palestinien·nes tué·es sont des civil·es de l'aveu des services israéliens.



Plus de **168 000** Palestinien·nes blessé·es.



Etat de siège quasi-complet : privation de nourriture, eau, électricité, fuel, aide.
100% des Gazaoui·es sont en insécurité alimentaire sévère dont 1/3 en famine.



78% des bâtiments sont détruits ou endommagés, dont des maternités et des centres de fertilité.



2/3 des établissements de santé sont hors service. Au moins 1 722 personnels de santé tués.

LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES



LE DEVOIR DE VIGILANCE

Cette loi de 2017 **oblige** les entreprises de plus de 5 000 salariés à établir un plan analysant les risques en termes de droits humains, libertés fondamentales, santé, sécurité des personnes et environnement pour toute la chaîne de valeur (sous-traitants, fournisseurs, filiales). Selon la loi, ce plan **aurait dû être élaboré avec les représentants du personnel**, parties prenantes de la société, ce qui n'a pas été le cas.

Nous demandons à nouveau à Airbus de :

- stopper tout partenariat avec les pays et entreprises qui enfreignent les droits de l'homme ;
- faire pression sur nos fournisseurs et filiales pour qu'ils fassent de même ;
- participer à l'élaboration du plan de vigilance.

GAZA, MAIS PAS QUE...

ADS a eu des partenariats avec des pays impliqués dans des conflits où les droits humains ne sont pas respectés, comme les Emirats Arabes Unis avec le Soudan, l'Arabie Saoudite avec le Yémen, ou la Chine avec la Birmanie. Airbus a pourtant su cesser certains partenariats avec la Russie.

Dans un contexte de militarisation croissante, nous devons rester vigilants. Airbus a placé le respect des droits humains dans ses objectifs prioritaires, ce que la CGT approuve. **Il reste à passer de la parole aux actes.**

Extrait du Code de Conduite Airbus 2025

A ne pas faire :

Donner lieu ou contribuer sciemment à des actes ayant pour effet de violer les droits humains et qui sont contraires à la Politique relative aux droits humains de l'entreprise.

Ignorer les circonstances susceptibles d'entraîner une violation des droits humains de toute personne associée aux produits ou services d'Airbus.

la
cgt

AIRBUS
DEFENCE AND SPACE

Nous vous attendons nombreux pour échanger sur ce sujet (et d'autres) lors des permanences chaque mardi, 12h30-14h au CF2-129

Rejoignez aussi notre infolettre

